

Sommaire

1. Les enjeux
2. Qu'est ce que change la DSP 2 et comment y répondre ?
3. Sécurité et virement instantané
4. Le paiement par mobile
5. Conclusion

1. Les enjeux

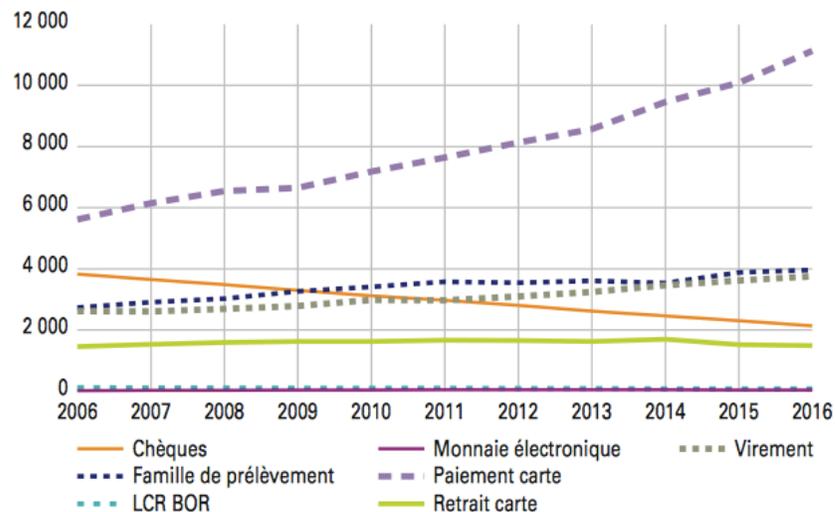


- Trois évidences pour le commerce
 - Faciliter les achats (simplicité, fluidité, rapidité) tout en garantissant un haut niveau de sécurité
 - Trouver le bon équilibre entre les gains et les coûts
 - Obtenir une garantie de paiement

Les enjeux

G2 Usage des moyens de paiement en France depuis 2006

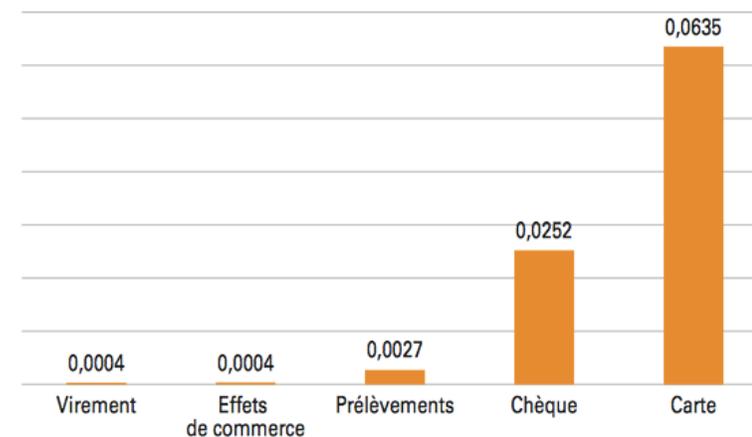
(en millions d'opérations)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

G6 Taux de fraude- par moyen de paiement

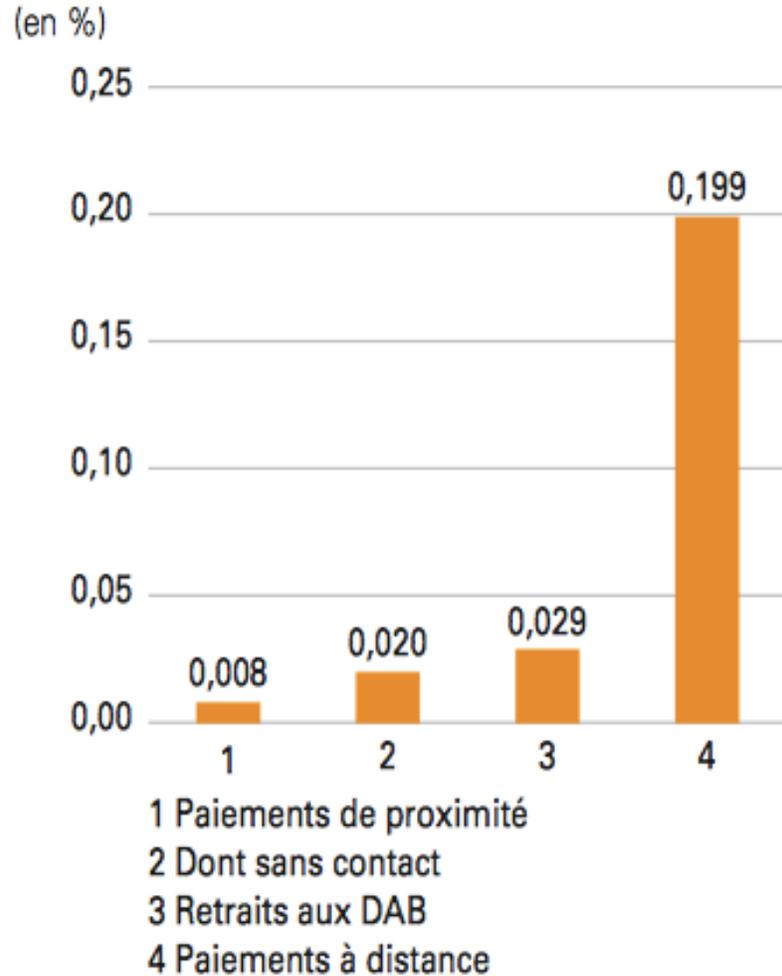
(en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

Les enjeux : cartes et chèques concentrent l'essentiel des fraudes

G16 Comparaison des taux de fraude par type de transaction, transactions nationales



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

Les enjeux

- Des taux de fraude extrêmement variables par type de transaction
- Qui expliquent les préoccupations sur les paiements à distance....
- Dont le volume croit fortement en raison de la transformation numérique du commerce

2. Qu'est ce que change la DSP 2 et comment y répondre ?

La Directive sur les Services de Paiement 2

Une réglementation en phase avec les évolutions technologiques :

- Des taux de fraude en e-commerce qui nécessitent une intervention
- De nouveaux acteurs dont l'existence nécessite une régulation spécifique
- Un calendrier néanmoins perturbant qui va générer une longue période transitoire entre transposition de la Directive et mise en œuvre des RTS

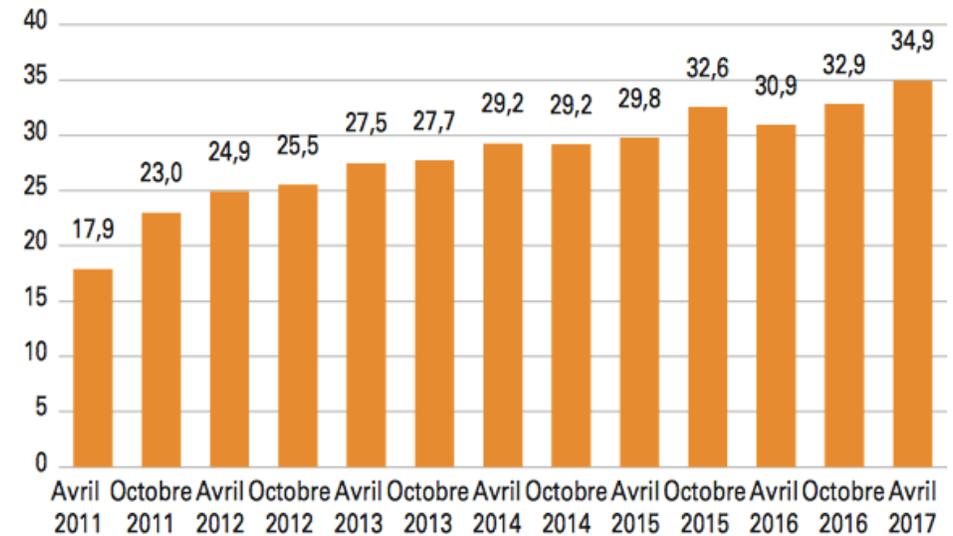
La Directive sur les Services de Paiement 2

Sécurité et authentification forte :

- L'authentification forte devient la règle générale et remet en cause certaines expériences clients appréciées
- Elle sera déclenchée par les PSP et plus par les commerçants
- L'objectif des marchands est de trouver le bon équilibre entre faciliter de payer et sécurité :
 - Comprendre et mettre en œuvre des exemptions qui paraissent insuffisantes en l'état
 - Inventer et mettre en place les systèmes cohérents avec la réglementation : 3DS 2.0 ou autres notamment à base de biométrie
 - Clarifier les responsabilités entre les participants
- Une occasion d'innovation collaborative : des travaux en cours avec les réseaux de paiement et les industriels
- Conserver et développer les compétences des marchands dans le domaine du risque

G22 Part des paiements en ligne authentifiés par 3D-Secure

(en %)



Note : Compte-tenu d'un changement de périmètre dans la collecte de ces données statistiques, les valeurs relatives aux exercices 2015 et 2016 ont été ré-estimées par rapport aux données publiées dans le rapport annuel 2015 de l'Observatoire de la Sécurité des cartes de paiement.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

La Directive sur les Services de Paiement 2

En bref :

- Transformer les parcours clients : paiements récurrents, card on file etc.
- Des outils à modifier ou à développer : 3DS, enregistrement sur liste blanche, etc.
- Des délais finalement très courts eu égard aux enjeux

3. Sécurité et virement instantané

Le virement instantané

Des parcours clients à inventer

- Les parcours clients sont à inventer, en particulier pour le paiement de proximité :
 - Enrôlement préalable du client ?
 - Inscription du commerçant dans la liste des bénéficiaires de confiance du client ?
 - Mode d'acquisition de l'identification et de l'authentification du client ?
 - Annuaire = alias mobile / IBAN ?
- Un sujet particulièrement favorable à la coopération entre acteurs du marché

Le virement instantané

Un fort enjeu de sécurité :

- Quel échange de données : IBAN ou alias ?
 - Un échange d'IBAN en clair est difficilement concevable
 - Le stockage de l'IBAN du client par le commerçant serait soumis à de fortes contraintes de sécurité
 - Le N° de mobile pourrait être un alias facile d'utilisation
 - Des annuaires communs ou privés (alias mobile / IBAN) devraient être constitués
- Comment le client est-il authentifié ?
 - L'authentification forte devient obligatoire dans le cadre de la DSP 2
 - Des cas d'exemptions sont prévus mais le PSP teneur de compte a toujours le dernier mot
 - Réalisation de l'authentification forte par un PISP ?



Le virement instantané

Le rôle des PISP (prestataires de services d'initiation de paiement) :

- Initier le paiement pour le compte du client :
 - Accès au compte
 - Initiation du paiement
 - Information en retour ?
 - Un recours possible aux AISP (prestataires de services d'information sur les comptes) ?

- Un point prévu dans la DSP 2 mais qui s'avère très sensible pour les établissements teneurs de compte notamment sur les aspects sécuritaires

4. Le paiement par mobile

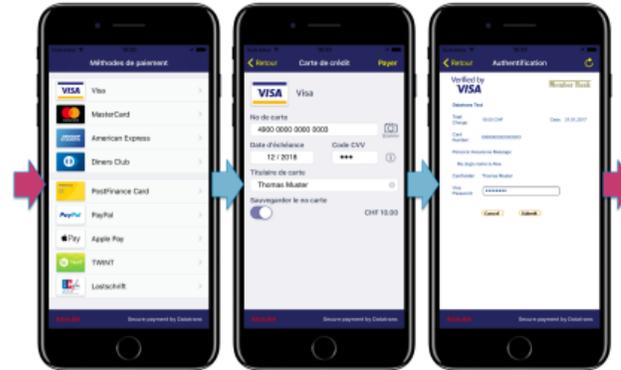
Utilisation du mobile

Le paiement mobile recouvre aujourd'hui différents cas de figure :

Paiement avec mobile :
(Intégration d'une carte dans un wallet)



Paiement sur le mobile :
(Intégration du paiement dans une application d'achat)



Paiement « grâce au mobile » :



Utilisation du mobile

Des initiatives foisonnantes

Géants de la technologie	  
Banques	
Réseaux de paiement	 
Opérateurs télécom	
Nouveaux acteurs	 

Ce foisonnement impose une rigueur dans l'acceptation des solutions :

- Evaluation des solutions proposées
- Connaissance systématique des solutions acceptées
- Acceptation ou non de ces solutions

5. En conclusion

Conclusion

**Un environnement fortement évolutif ...
qui nécessite une mobilisation de
l'ensemble des parties prenantes :**

- PSP
- Commerçants
- Industriels

**Pour inventer et mettre en place des
solutions efficaces et les plus
universelles possibles en particulier
autour de la problématique**

Identification/ authentification



Merci de votre attention



Mercatel : qui sommes nous ?

Notre vocation : comprendre et anticiper les mutations technologiques dans le domaine du front de vente et particulièrement dans les paiements

- Une association plus que trentenaire
- Forte d'une centaine de membres
- Grandes enseignes du commerce, écosystème des paiements et du front-office
- Une posture résolument collaborative et agnostique en terme de technologie
- Des convictions fortes sur l'importance du paiement dans le parcours client et le caractère stratégique des données clients

Nos modes de fonctionnement:

- Des publications régulières de veille ainsi que sur nos activités
- Des groupes de travail actifs et ouverts
- Une vocation opérationnelle
- Un travail sur différents termes : souvent en mode réactif à court terme, en mode compréhension/éclairage à moyen terme, en mode veille sur les aspects d'innovation

Une fonction de représentation :

- Présence active :
 - au CNPS , sur l'ensemble des groupes et sous groupes de travail
 - à l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement
 - au CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier)

- En relation avec des Fédérations représentatives de toutes les formes de commerce

- Des prises de position officielles sur les sujets d'actualité